Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20250929-DEL-2025-0306-DE
Date de télétransmission : 06/10/2025
Date de réception préfecture : 06/10/2025

Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **29 SEPTEMBRE 2025**
Délibération n° **DEL-2025-0306**

Objet : Attribution d'une subvention au pôle de compétitivité Minalogic Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'année 2025

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 55
Pouvoirs : 11
Absents : 0
Excusés : 19
Pour : 66
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

06 OCT. 2025

et publié le

06 OCT. 2025

Secrétaire de séance :
Damien VYNCK

Le lundi 29 septembre 2025 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 23 septembre 2025.

Présents : Cédric ARMANET, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, Anne BERGER, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Frédéric GLAREY, André GONNET, Annick GUICHARD, Martine KOHLY, Sylvie LARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Christelle MEGRET, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Delphine PERREAU, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Myriam SIMONAZZI, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Philippe BAUDAIN à Martine KOHLY, Isabelle CURT à Régine VILLARINO, Agnès DUPON à Olivier SALVETTI, Claudine GELLENS à Françoise VIDEAU, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Alain GUILLUY à Olivier ROZIAU, Mylène JACQUIN à Régine MILLET, Philippe LECAT à Cécile ROBIN, Marie-Béatrice MATHIEU à Dominique BONNET, Brigitte SORREL à Clément BONNET, Martine VENTURINI à Henri BAILE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Mod. 540330 - 04/22 - Fabrègue - Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20250929-DEL-2025-0306-DE
Date de télétransmission : 06/10/2025
Date de réception préfecture : 06/10/2025

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan, et notamment sa compétence en matière d'actions de développement économique,
Vu les crédits budgétaires prévus,

Minalogic est le pôle de compétitivité de la transformation numérique en Auvergne-Rhône-Alpes. Il concerne plus particulièrement toutes les technologies qui permettent aux ordinateurs, aux réseaux et aux automates de fonctionner de façon performante et sûre.

Minalogic Auvergne-Rhône-Alpes se positionne en priorité sur 10 thématiques :

- Un cœur deeptech (microélectronique, photonique, logiciel),
- Des technologies transverses (Intelligence Artificielle, cybersécurité, IoT, quantique),
- Enfin, trois marchés applicatifs portés en propre (défense, newspace, industries culturelles et créatives).

Minalogic Auvergne-Rhône-Alpes fédère les acteurs d'un écosystème d'innovation unique en Europe dont le rôle est central dans l'effort de réindustrialisation à l'œuvre en France. Le pôle regroupe 450 membres, acteurs technologiques leaders dans leur domaine, centres de recherche et instituts de formation.

Depuis sa création, Minalogic Auvergne-Rhône-Alpes a contribué à des projets qui ont représenté 2,7 milliards d'euros de recherche et développement. Entre 2018 et 2021, plus de 60 start-up et PME membres du pôle ont levé plus de 500 millions d'euros.

Consciente des défis posés par la crise d'approvisionnement, le pôle de compétitivité souhaite mettre la technologie au service d'une réindustrialisation résiliente, éco-responsable et humaine du territoire.

Le pôle Minalogic compte 43 adhérents implantés dans le Grésivaudan – dont quatre acteurs majeurs présents dans sa gouvernance (STMicroelectronics, Soitec, Inria et Tiempo Secure).

Comme en 2024, il est proposé d'attribuer à Minalogic Auvergne-Rhône-Alpes une subvention d'un montant de 20 000 € au titre de l'année 2025 afin de lui permettre de réaliser ses actions clés pour 2025 et notamment :
<u>Accompagnement des entreprises du territoire :</u>

- Financement de l'innovation : accompagnement individuel des entreprises dans la construction de leurs projets d'innovation et dans la mobilisation des dispositifs de financement,
- Intelligence artificielle : intégration des entreprises locales dans les initiatives portées par Minalogic pour diffuser cette technologie,
- Transition écologique : accès au nouveau parcours de décarbonation développé par le pôle, incluant un volet d'écoconception dans le processus de labellisation de projets,
- Cybersécurité : sensibilisation des entreprises locales aux enjeux de sécurité économique.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20250929-DEL-2025-0306-DE
Date de télétransmission : 06/10/2025
Date de réception préfecture : 06/10/2025

Animation territoriale et mise en réseau :

- Réalisation de mises en relation qualifiées entre acteurs du territoire, dans des domaines allant de la recherche de financements à la prospection commerciale, en passant par les partenariats technologiques ou le partage de bonnes pratiques,
- Développement d'actions de visibilité pour les acteurs du territoire,
- Accompagnement à l'international d'acteurs locaux dans le cadre de salons internationaux ou d'actions collectives, en lien avec les dispositifs régionaux de soutien à l'export.

Partenariat croisé et coordination territoriale (participation commune à des rendez-vous avec des entreprises…).

Organisations d'événements conjoints sur le territoire : organisation d'un Road Show à l'occasion des 20 ans de Minalogic Auvergne-Rhône-Alpes (le 13 novembre 2025 à Crolles), organisation d'un moment d'échange autour de thématiques telles que l'Intelligence Artificielle (IA), les dispositifs régionaux d'aide à l'innovation…

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **D'attribuer une subvention d'un montant de 20 000 € à l'association Minalogic Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'année 2025,**
- **De l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire.**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 29 SEP. 2025

Le Président,
Henri BAILE

Communauté de communes Le Grésivaudan - (Isère) - Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20250929-DEL-2025-0306-DE
Date de télétransmission : 06/10/2025
Date de réception préfecture : 06/10/2025

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20250929-DEL-2025-0306-DE
Date de télétransmission : 06/10/2025
Date de réception préfecture : 06/10/2025

CONVENTION
Entre la Communauté de communes Le Grésivaudan et Minalogic Auvergne Rhône Alpes
N°.....

Entre les soussignés :

La communauté de communes Le Grésivaudan,
représentée par son Président, Monsieur **Henri BAILE**,
dont le siège est situé 390 rue Henri Fabre - 38926 CROLLES Cedex,
agissant en vertu de la délibération n° DEL-2025-…… du 29 septembre 2025

Ci-après désignée Le Grésivaudan

D'une part,
Et :

L'association Minalogic Auvergne-Rhône-Alpes
déclarée en vertu de l'article 5 de la loi du 1 juillet 1901 en date du 05 décembre 2005,
représentée par son Président, Monsieur **Serge VEYRES**
dont le siège est situé c/o CEA Grenoble, 29 rue Félix Esclangon
38 054 GRENOBLE Cedex 9,

Il est convenu, ce qui suit :

Préambule :

MINALOGIC est le pôle de compétitivité de la transformation numérique en Auvergne-Rhône-Alpes et plus particulièrement celui des « enablers numériques » : toutes les technologies qui permettent aux ordinateurs, aux réseaux et aux automates de fonctionner de façon performante et sûre.

MINALOGIC se positionne en priorité sur 10 thématiques :

- Un cœur deeptech (microélectronique, photonique, logiciel),
- Des technologies transverses (Intelligence Artificielle, cybersécurité, IoT, quantique),
- Enfin, trois marchés applicatifs portés en propre (défense, newspace, industries culturelles et créatives).

MINALOGIC fédère les acteurs d'un écosystème d'innovation unique en Europe dont le rôle sera central dans l'effort de réindustrialisation à l'œuvre en France. Les technologies digitales portées par MINALOGIC sont des technologies habilitantes : elles permettent la réalisation de composants, de systèmes puis de produits dans tous les domaines industriels.

Le pôle regroupe 450 membres, acteurs technologiques leaders dans leur domaine, centres de recherche et instituts de formation. Au travers des tutelles adhérentes, il réunit plus de 150 laboratoires.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20250929-DEL-2025-0306-DE
Date de télétransmission : 06/10/2025
Date de réception préfecture : 06/10/2025

Fort d'un réseau de plus de 19 000 contacts actifs, MINALOGIC réalise plus de 1 000 mises en relation ciblées par an, basées sur une qualification précise des besoins. Sa connaissance approfondie de l'écosystème d'innovation régional fait du pôle un catalyseur de projets dans le domaine du numérique et une source d'information qualifiée pour tous les concepteurs de technologie.

Depuis sa création, MINALOGIC a contribué à des projets qui ont représenté 2,7 milliards d'euros de recherche et développement. La phase IV a vu MINALOGIC accompagner 704 projets, labelliser 585 et financer 337 pour un montant de dépenses de R&D de 456 millions d'euros et 237 millions d'euros d'aides publiques. Entre 2018 et 2021, plus de 60 start-up et PME membres du pôle ont levé plus de 500 millions d'euros.

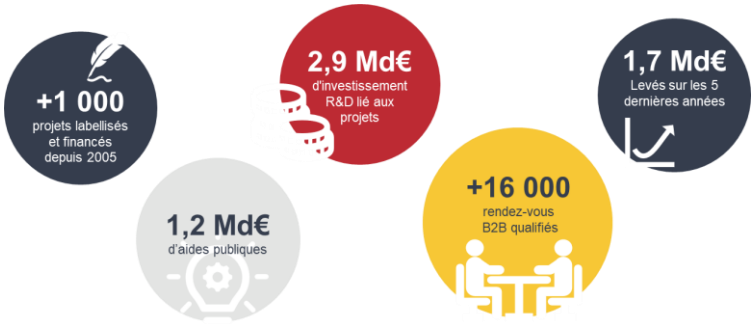

Consciente des défis posés par la crise d'approvisionnement, **MINALOGIC souhaite mettre les technologies habilitantes (enablers) de la *deeptech* au service d'une réindustrialisation résiliente, éco-responsable et humaine du territoire.**

En plus de ses missions traditionnelles d'animation et de mise en valeur de l'écosystème deeptech et de l'accompagnement de projets, MINALOGIC souhaite renforcer la qualité de son conseil auprès des institutions et des donneurs d'ordre.

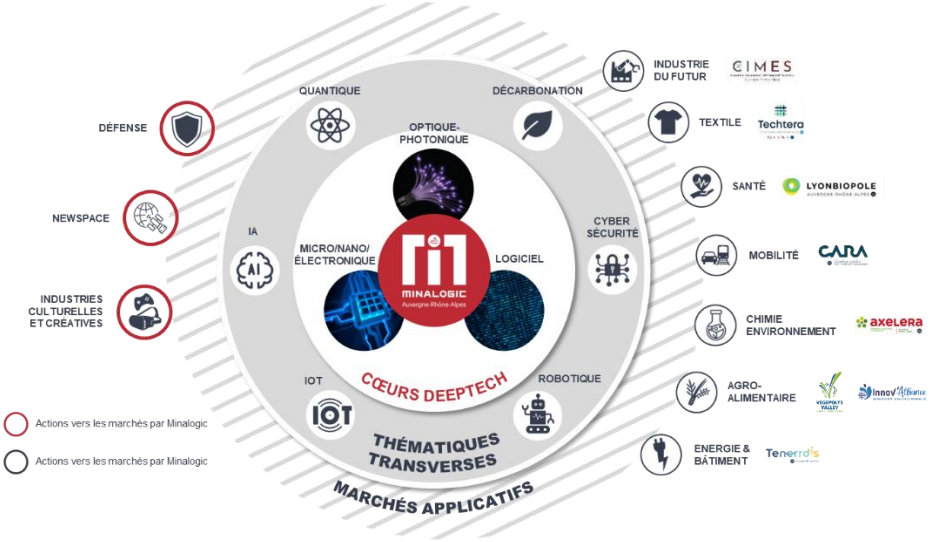

Fervent défenseur du travail en partenariat, MINALOGIC collabore avec la plupart des pôles technologiques de la région. En croisant les connaissances et les points de vue de ses membres, en les connectant avec ceux des autres pôles et des think tanks technologiques, MINALOGIC se propose d'éclairer la réflexion des décideurs sur les technologies en rupture et leur contribution à la réindustrialisation et à la décarbonation.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20250929-DEL-2025-0306-DE
Date de télétransmission : 06/10/2025
Date de réception préfecture : 06/10/2025

Les pôles de compétitivité ont été créés en 2005 pour être des "*usines à projets*" puis, dans la décennie suivante, des "*usines à produits*" fer de lance de l'innovation digitale. La crise d'approvisionnement qui nous frappe aujourd'hui demande aux pôles qui le peuvent de devenir, en plus des deux autres, des "*usines à usines*".

Dans le cadre de la présente convention initiée entre la communauté de communes Le Grésivaudan (CCLG) et le pôle de compétitivité Minalogic, cette convention vise à consolider et amplifier les synergies existantes au service du développement économique et de l'innovation sur le territoire.
Avec déjà 43 adhérents implantés localement – dont quatre acteurs majeurs présents dans la gouvernance de Minalogic (STMicroelectronics, Soitec, Inria, Tiempo Secure) – les collaborations engagées ont permis en 2024 un accompagnement significatif des entreprises, une meilleure valorisation du territoire et une participation active aux dynamiques locales.

Cette convention 2025 s'articule autour d'**objectifs communs** :

- Mieux se connaître mutuellement pour renforcer la coordination et la complémentarité des actions,
- Créer de la valeur pour **le plus grand nombre d'acteurs locaux**,
- Favoriser un **maillage efficace et agile** entre les équipes de CCLG et Minalogic au bénéfice des entreprises du territoire.

Article 1 : Objet
La présente convention a pour objet de définir et d'encadrer les obligations respectives des parties en vue de la réalisation des objectifs énoncés en préambule.

Par la présente, Minalogic s'engage à animer l'écosystème local.

En contrepartie, la Communauté de communes Le Grésivaudan s'engage à soutenir Minalogic pour le montant indiqué à l'article 2.

Article 2 : Montant
Une subvention de 20 000 € a été fixée pour l'année 2025.

Cette somme sera versée, par le Grésivaudan à Minalogic dès la signature de la présente.

Article 3 : Durée
La présente convention sera exécutoire à compter de sa notification et produira ses effets jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 4 : Modalités de la convention
La présente convention définit les modalités de collaboration entre la communauté de communes Le Grésivaudan (CCLG) et le pôle de compétitivité Minalogic pour l'année 2025, dans le but de renforcer les synergies entre les deux structures au service du développement économique, de l'innovation et de l'attractivité du territoire.

1. Accompagnement des entreprises du territoire

Minalogic s'engage à proposer aux entreprises implantées sur le territoire de la CCLG un accompagnement notamment sur les thématiques suivantes :

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20250929-DEL-2025-0306-DE
Date de télétransmission : 06/10/2025
Date de réception préfecture : 06/10/2025

- **Financement de l'innovation** : accompagnement individuel des entreprises dans la construction de leurs projets d'innovation et dans la mobilisation des dispositifs de financement publics (régionaux, nationaux, européens) et privés,
- **Intelligence artificielle** : intégration des entreprises locales dans les initiatives portées par Minalogic, telles que le Think Tank dédié à l'IA durable et frugale, le déploiement du parcours de sensibilisation à l'intelligence artificielle,
- **Transition écologique** : accès au nouveau parcours de décarbonation développé par le pôle, incluant un volet d'écoconception dans le processus de labellisation de projets,
- **Cybersécurité** : sensibilisation des entreprises locales aux enjeux de sécurité économique et accompagnement à l'obtention du label cybersécurité proposé par Minalogic.

2. Animation territoriale et mise en réseau

Minalogic poursuivra en 2025 ses actions de structuration de l'écosystème local à travers :

- La réalisation de **mises en relation qualifiées** (MER) entre acteurs du territoire, dans des domaines allant de la recherche de financements à la prospection commerciale, en passant par les partenariats technologiques ou le partage de bonnes pratiques,
- Le développement d'**actions de visibilité** pour les acteurs du territoire (vidéos, pitchs, relais d'actualités, participation à des salons ou événements),
- L'**accompagnement à l'international** d'acteurs locaux dans le cadre de salons internationaux ou d'actions collectives, en lien avec les dispositifs régionaux de soutien à l'export.

3. Partenariat croisé et coordination territoriale

La convention prévoit des modalités de coordination concrètes entre la CCLG et Minalogic :

- **Participation croisée aux rendez-vous entreprise** : les deux partenaires s'inviteront mutuellement à leurs rencontres avec les entreprises du territoire, afin de renforcer la coordination des actions d'accompagnement,
- **Planification de points de suivi réguliers** : des réunions bilatérales de suivi seront organisées tous les 6 mois entre les référents des deux structures, pour assurer un pilotage opérationnel du plan d'action. La prochaine réunion est d'ores et déjà fixée au 28 mars 2025,
- **Collaboration communicationnelle** : les équipes communication de la CCLG et de Minalogic travailleront en lien pour favoriser une meilleure diffusion des informations à destination des entreprises du territoire (via notamment la newsletter mensuelle de la CCLG et les outils de communication du pôle).

4. Organisation d'événements conjoints sur le territoire

Les deux parties s'engagent à co-organiser ou à se mobiliser mutuellement sur les événements suivants :

- **Organisation d'un Road Show** à l'occasion des 20 ans de Minalogic (le 13 novembre 2025 à Crolles),
- **Organisation d'un moment d'échange convivial** (petits-déjeuners, déjeuners, afterworks) autour de thématiques telles que l'IA, les dispositifs régionaux d'aide à l'innovation, etc,

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20250929-DEL-2025-0306-DE
Date de télétransmission : 06/10/2025
Date de réception préfecture : 06/10/2025

- **Organisation d'une Learning Week Minalogic dédiée à la CCLG**, pour permettre aux équipes de mieux comprendre les missions, services et expertises du pôle,
- **Participation de Minalogic aux temps forts de la CCLG**, notamment par une présentation du pôle lors d'une réunion d'équipe ou d'un événement structurant du territoire.

Article 5 : Contrôle de l'utilisation de la subvention

La communauté de communes Le Grésivaudan se réserve le droit de contrôler sur pièces ou sur place l'utilisation de la subvention reçue. A ce titre, Minalogic doit pouvoir en permanence justifier de l'emploi des fonds reçus.

Article 6 : Communication

Minalogic fera apparaître le logo de la communauté de communes Le Grésivaudan sur ses outils de communication.

Article 7 : Résiliation

En cas de non respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, il sera procédé à une mise en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception. A l'expiration du délai de mise en demeure et si celle-ci est restée infructueuse, il pourra être procédée à la résiliation pour faute de la partie défaillante.
Il peut être prévu ici des pénalités de rupture selon le type de convention, son objet et les conséquences d'une telle rupture.

Article 8 : Litiges - attribution de compétence

Nonobstant toute autre disposition contractuelle, les parties s'entendent pour donner attribution de compétence aux juridictions administratives en cas de litige né de l'exécution de la présente convention.
Elles s'engagent, par ailleurs, préalablement à la saisine des juridictions administratives, à tout mettre en œuvre afin de trouver un accord amiable.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

Fait à Crolles, le

Pour la communauté de communes Le Grésivaudan,
Le Président, Henri BAILE
Et par délégation
Le Vice-Président en charge de l'économie, du développement industriel et de la stratégie foncière

Jean-François CLAPPAZ

Pour Minalogic Auvergne Rhône Alpes
Le Président,

Serge VEYRES,